

**Date du séminaire :**

Le vendredi 13 mai 2011 de 12h45 à 13h45  
(Sandwichs et boissons offerts)

**Lieu du séminaire :**

Faculté de Droit, d'Economie et de Finance  
Salle BRC 2.01 (2<sup>ème</sup> étage)  
148 avenue de la Faiencerie  
L-1511 Luxembourg

**Langue du séminaire :**

Français

**Inscriptions obligatoires :**

- Maximum 40 personnes
- Inscriptions par email à l'adresse suivante :  
[fdef-colloques@uni.lu](mailto:fdef-colloques@uni.lu) (nom, prénom, institution)
- Séminaire gratuit

**Renseignements :**

Contact : Mme Armelle Arnould  
Tel : +352 46 66 44 6619



## Séminaire de midi

# Le droit OHADA des sociétés, forces et faiblesses

*Par Dr. Bréhima Kamena,*  
Docteur en droit privé,  
Vice-Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques  
et Politiques de l'Université de Bamako



**Vendredi 13 mai 2011  
12h45 – 13h45**

## **Fonctionnement du Séminaire de travail de midi**

Ce séminaire de recherche est destiné à rassembler les chercheurs en droit intéressés à débattre des dernières recherches et des travaux en cours.

### **Le déroulement :**

- Les réunions auront lieu pendant le déjeuner (12.45 heures - pas plus tard que 14 heures dans la salle de réunion du Bâtiment Souper, 148, Av de la Faïencerie) accompagnée de sandwiches et de boissons offerts par l'Université pour l'ensemble des participants.
- Une personne fera une présentation de 30 minutes, qui sera suivie par des échanges avec les participants.
- Les réunions se tiendront plusieurs fois par semestre. A chaque fois, la personne en charge de la présentation exposera un travail de recherche récent ou en cours. Les participants s'attacheront à entamer un véritable débat enrichi à travers leurs expériences et domaines de spécialités variés.

### **Les présentateurs :**

- Les présentateurs seront invités soit parmi des personnes travaillant à Luxembourg soit parmi des visiteurs extérieurs. L'élément essentiel est le croisement des recherches en cours et des potentiels afin de déboucher sur des débats intéressants.
- Des suggestions de présentateurs peuvent être envoyées au Professeur Matthew Happold ([matthew.happold@uni.lu](mailto:matthew.happold@uni.lu)).

### **L'objectif :**

- L'objectif est de parvenir à une discussion animée et fructueuse à la fois pour le présentateur et pour les participants. Cela promouvra une culture de l'échange des idées et des approches juridiques à l'Université et au Luxembourg en général.

### **Information générale :**

- Le programme des réunions et des invitations sera distribué à tous les chercheurs du Luxembourg potentiellement intéressés.
- Les langues des réunions sont le français, l'anglais et l'allemand. Le programme envoyé aux intéressés indiquera la langue choisie par le présentateur lors de la réunion. Les commentaires sont les bienvenus, et ce dans la langue choisie par le présentateur ou les autres langues.

## **“Le droit OHADA des sociétés, forces et faiblesses”**

Le droit OHADA des sociétés résulte essentiellement de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Un des points forts de cet acte uniforme est la protection de l'associé minoritaire qui y est consacrée. Il prévoit, des dispositions qui concernent aussi bien la participation des associés minoritaires aux assemblées générales que des actions préventives et des actions aux fins de sanctions. L'associé minoritaire est protégé contre les dérives du pouvoir majoritaire spécialement par l'interdiction de l'abus de majorité. En ce qui concerne les actions préventives, les associés détenant un certain seuil de capital, variable selon le type d'action à exercer, peuvent notamment poser des questions aux dirigeants, demander la désignation d'un expert de gestion ou d'un administrateur provisoire. Ils ont également le droit d'exercer l'action aux fins de sanctions pour demander la réparation soit d'un préjudice individuel, soit d'un préjudice subi par la société elle-même.

L'acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE comporte également des insuffisances. Tout d'abord, ses rédacteurs ont fait le choix de garder le silence sur tout ce qui concerne la participation des salariés à la vie sociale. Ensuite, il ne tient pas compte des règles modernes de gouvernance qui tendent à rendre effectif le contrôle interne de la société par les administrateurs et la participation de toutes les parties prenantes à la vie sociale.

## **Parcours professionnel**

Après des études secondaires au Mali, Bréhima Kamena a étudié successivement en Russie et en France où il a soutenu sa thèse (Université de Grenoble) en 2005 sur La situation de l'associé minoritaire dans une perspective comparatiste de droit français et de droit OHADA.

Depuis cette date, il est enseignant chercheur à l'Université de Bamako. Il y enseigne les branches principales du droit privé. Il continue de s'intéresser au droit des sociétés dans le cadre de l'organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires dans lequel s'inscrivent la plupart de ses publications. Il a occupé diverses fonctions au sein de la Faculté des sciences juridiques et politiques de l'Université de Bamako dont il est aujourd'hui vice-Doyen.